



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EMPLOI FUTUR

—
**PLAN D'ACCÉLÉRATION
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES**



Mieux orienter



**Rapprocher
de l'entreprise**



**Anticiper
les ruptures**

DOSSIER DE PRESSE

MAI 2026

Éditorial



**JEAN-PIERRE
FARANDOU**

**MINISTRE DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

La France fait face à un paradoxe. Malgré un taux élevé de diplômés du supérieur et un nombre relativement faible de jeunes qui quittent de manière précoce le système éducatif, le temps moyen d'insertion professionnel est plus long que chez nos voisins et les NEETS sont plus nombreux.

C'est pour répondre aux attentes de notre jeunesse que nous avons élaboré ce plan. Quinze mesures, trois axes, une ambition : Accompagner les jeunes vers l'emploi quels que soient leurs parcours.

Ce plan n'est pas figé, il pourra être nourri d'idées et d'initiatives au fil des mois pour le compléter et le rendre toujours plus efficace. Il incarne également la volonté de faire de l'emploi des jeunes une priorité du mon action et du budget à venir.

Chacun doit pouvoir trouver sa place dans le monde professionnel quel que soit son parcours de vie. C'est notre rôle de trouver les solutions adaptées en lien avec les entreprises et le système éducatif. Chaque parcours est singulier. Il existe une voie pour tout le monde. Pour aider les jeunes à trouver un emploi qui leur correspond nous devons rendre les formations plus concrètes et alignées sur les besoins du marché de l'emploi.

Afin que le plan puisse être déployé de la manière la plus adaptée possible aux besoins de notre jeunesse, j'ai décidé de m'entourer de jeunes ambassadeurs, issus de nos politiques publiques et que je réunirai tous les mois dans un copil de suivi du plan.

Ils joueront également un rôle de porte-voix auprès de leur génération. Ils ont connu les mêmes difficultés et ont su les surmonter. Ce sont eux qui feront bouger les lignes et je veux les remercier pour leur engagement et leur implication.



**ÉDOUARD GEFFRAY****MINISTRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE**

L'emploi des jeunes est une exigence sociale majeure, qui implique une action publique ambitieuse et coordonnée. Pour y répondre, notre plan 2026 s'appuie sur trois leviers indissociables : accompagner chaque jeune dans ses choix d'orientation, lui offrir des parcours de formation clairs et adaptés à son insertion professionnelle, agir sans relâche, avec l'ensemble des acteurs, pour prévenir le décrochage et garantir à chacun une solution.

Dès le collège, les temps dédiés à la découverte des métiers et des formations ouvrent le champ des possibles et permettent à chaque jeune d'explorer le monde professionnel. Alors qu'un jeune en fin de 3^e connaît une quinzaine de métiers aujourd'hui, notre objectif est qu'il en connaisse 50 d'ici trois ans. Au lycée, il nous faut donner à chaque élève les clés pour construire son projet, en lui proposant des parcours de formation lisibles, modulables et résolument tournés vers l'insertion professionnelle.

Prévenir le décrochage en cours de scolarité relève de la même exigence. L'enjeu est double et implique tant les équipes éducatives que les missions locales : éviter le décrochage en prenant en charge de manière personnalisée l'élève dès les premiers signes de fragilité ; en cas de décrochage, assurer aussitôt sa prise en charge par le réseau afin qu'aucun jeune ne soit perdu de vue et laissé sans solution. Notre plan vise ainsi à améliorer la coordination des acteurs, pour mieux accompagner les jeunes en situation de décrochage et favoriser leur retour en formation.

Ce plan repose sur un principe simple : l'emploi des jeunes se construit avec tous, pour tous. Aux côtés des enseignants, des élus et des entreprises, nous avons la responsabilité collective de garantir à chaque jeune sa place dans la société. C'est le cœur même de notre pacte républicain.



**PHILIPPE BAPTISTE**

**MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE
L'ESPACE**

La France compte aujourd'hui 1,4 millions de jeunes de 15 à 29 ans sans emploi, sans formation et sans études. Derrière ce chiffre, il y a des trajectoires de vie, des potentiels à découvrir, et une responsabilité collective que nous ne pouvons pas ignorer. Le plan d'accélération pour l'emploi des jeunes que nous lançons aujourd'hui est notre réponse à cette responsabilité. Ses trois axes proposent une feuille de route ambitieuse pour transformer durablement l'insertion professionnelle des jeunes en France. Nous pouvons et nous devons mieux orienter et former, rapprocher les jeunes de l'entreprise, et aller plus loin prévenir les ruptures de parcours. Parmi les leviers d'action, l'emploi étudiant occupe une place centrale.

Trop souvent vécu comme une contrainte liée à la précarité, il peut et doit devenir une véritable opportunité : celle d'acquérir une première expérience, de développer des compétences valorisables, et de tisser des liens concrets avec le monde du travail. Mais cela suppose des conditions protectrices : une information accessible sur les droits des étudiants salariés, un accompagnement tout au long du parcours, et une reconnaissance réelle de l'expérience professionnelle dans la formation.

De nombreuses universités et établissements d'enseignement supérieur le font déjà. Leur capacité à innover, à repérer les étudiants en difficulté, à adapter leurs dispositifs aux réalités du terrain, est une force que nous devons valoriser. Les bonnes pratiques existent. Elles méritent d'être connues, partagées, et déployées à plus grande échelle. C'est tout le sens de notre engagement commun pour que chaque jeune, quel que soit son parcours, puisse trouver sa voie vers un emploi et s'y déployer.





MARINA FERRARI

**MINISTRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE**

L'emploi des jeunes est un enjeu qui nous rassemble. C'est un défi interministériel majeur à l'intersection entre l'Éducation, le Travail et la Jeunesse.

Mais au-delà des ministères et de l'action de l'État, l'accès à l'emploi de la jeunesse est un enjeu déterminant pour son épanouissement. Réussir son insertion professionnelle, au fond, c'est trouver sa place dans la société.

Un parcours professionnel se nourrit du parcours personnel : pratiquer un sport, révéler ses talents artistiques, être aidant au sein de sa cellule familiale ou faire du bénévolat au sein d'une association...

À cet effet, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative structure un parcours de l'engagement tout au long de la vie. Et cela commence dès le plus jeune âge : au sein d'un club de sport, dans une association caritative ou en faisant du soutien scolaire par exemple.

Les jeunes ont envie de s'engager. 1 jeune sur 3 a déjà donné de son temps à une association. Lancée suite à la crise sanitaire, la plateforme jeuxaider.gouv.fr permet de trouver une mission qui correspond à ses disponibilités et à ses aspirations. Plus de 800 000 personnes s'y sont inscrites depuis son lancement.

En avril 2026, la plateforme s'est enrichie d'une offre dédiée aux 16-18 ans qui permet aux jeunes dans un cadre sécurisé d'identifier une mission de bénévolat adaptée à leur âge. Déjà 30 000 missions y sont proposées.

L'engagement peut aussi prendre la forme d'un volontariat par la réalisation d'une mission en Service Civique. Fin 2026, plus d'1 million de jeunes auront effectué un Service Civique et peuvent témoigner de tous les bénéfices de cet engagement.

Les résultats sont au rendez-vous. 7 jeunes sur 10 rentrant en Service Civique étaient soit en décrochage scolaire soit sans emploi alors qu'à l'issue, 7 sur 10 ont trouvé un emploi ou repris une scolarité. Le Service Civique permet de servir l'intérêt général tout en développant des compétences nouvelles, penser un projet personnel et professionnel, reprendre confiance en soi et parfois même se découvrir une vocation.

Par ailleurs, nous travaillons également à une meilleure reconnaissance de l'engagement en le valorisant tout au long de la vie que ce soit dans le parcours scolaire ou dans le monde du travail. Les nombreuses compétences développées en s'engageant pour les autres sont des atouts professionnels majeurs que les recruteurs reconnaissent.

Le « Passeport de compétences », nouvel outil, permettra de mettre en valeur toutes les compétences, y compris celles issues des engagements personnels.

Un parcours professionnel se nourrit aussi de rencontres. Le dispositif « 1 jeune 1 mentor », lancé en 2021, a accompagné plus de 700 000 jeunes depuis 2021 par la mise en relation de mentor et de mentoré. Le mentorat offre un espace d'écoute, de partage et d'accompagnement : renforcer l'estime de soi, identifier ses talents, affiner son projet professionnel ou être accompagné dans une recherche d'emploi. 90 % des jeunes mentorés recommanderaient le mentorat à leurs proches.

Le plan « Emploi Futur », accélérateur pour l'emploi des jeunes, nous engage collectivement car derrière chaque jeune qui trouve sa voie, c'est toute la société qui avance.





SABRINA ROUBACHE,

**MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE
L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELS ET
DE L'APPRENTISSAGE**

L'émancipation par le métier : briser les déterminismes.

L'emploi des jeunes n'est plus seulement un enjeu économique ou une courbe de statistiques ; c'est le cœur battant de notre société. Aujourd'hui encore, trop souvent, l'accès au premier emploi reste conditionné par le code postal, le réseau familial ou le parcours scolaire initial.

Cette forme de déterminisme est une barrière que le Président de la République, Emmanuel Macron, a voulu briser avec une détermination sans faille. En plaçant la réforme du lycée professionnel au sommet de l'agenda politique, il porte une ambition claire : faire de l'origine sociale une donnée de départ, et non plus une destination. C'est sa volonté de combattre toutes les assignations à résidence qui irrigue notre action pour que chaque jeune reprenne le pouvoir sur sa propre vie.

En tant que Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage, ma conviction est ancrée : l'égalité des chances passe par la reconnaissance de la valeur du geste et de l'expertise technique. Nous transformons l'enseignement professionnel et l'apprentissage pour qu'ils ne soient plus jamais des choix par défaut, mais des voies d'excellence et d'insertion immédiate.

Notre priorité est de rendre les formations plus lisibles, plus sûres et tournées vers les métiers de demain. Nous rendons publics les indicateurs d'insertion professionnelle à l'issue de chaque formation ; nous anticipons les besoins en compétences avec les branches professionnelles, des filières industrielles à l'intelligence artificielle ; nous intégrons la prévention en santé et sécurité au travail au cœur des contrats d'apprentissage. Avec Avenir Pro+ dans les lycées professionnels et le Passeport de compétences, nous donnons à chaque jeune les outils pour construire et valoriser son parcours, où qu'il en soit.

La promesse républicaine ne doit pas être un principe abstrait, mais une réalité tangible : celle d'un jeune qui, quel que soit son point de départ, trouve sa place dans la société grâce à une formation de qualité. C'est ensemble, avec les acteurs de terrain, les collectivités et les partenaires sociaux, que nous bâtissons cette société du plein emploi pour notre jeunesse : une formation, un métier, un avenir.



Sommaire

CONTEXTE : L'EMPLOI DES JEUNES EN FRANCE.....12

Le paradoxe français : un taux de diplômés élevé, une part encore importante de jeunes sans emploi et une durée d'accès au marché du travail plus longue12

Comparaisons européennes et internationales13

Les enjeux pour une insertion plus rapide et réussie des jeunes sur le marché du travail.....14

EMPLOI FUTUR : UN PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....17

Avant-propos : un plan construit avec les membres du comité national pour l'emploi, avec des jeunes et en coopération interministerielle.....17

Une ambition en trois axes stratégiques.....18

Axe 1 : Accompagner l'orientation des jeunes, les former, les sensibiliser aux métiers qui recrutent19

Mesure 1 : Création d'InserScore : mieux informer sur le marché du travail pour mieux orienter.....19

Mesure 2 : Lancer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des secteurs stratégiques, anticiper les besoins en compétences et en recrutement pour adapter l'offre de formation.....21

Mesure 3 : Faire connaître les métiers qui recrutent.....21

Mesure 4 : Favoriser les formations courtes et professionnalisantes pour accélérer l'accès au marché du travail..... 22

Mesure 5 : 1JeuneDesSolutions, créer une application pour rendre l'information et les services destinés aux jeunes rapidement accessibles et adaptés à leurs besoins..... 22

Axe 2 : Rapprocher les jeunes de l'entreprise, tout en renforçant la sécurité au travail..... 24

Mesure 6 : Protéger la santé et la sécurité des jeunes au travail.....	24
Mesure 7 : Rendre systématique l'expérience en entreprise dans les dispositifs jeunes (CEJ, PACEA, AIJ...) et co-construire avec les branches des parcours adaptés aux besoins des territoires et des filières.....	25
Mesure 8 : Le « Passeport de compétences », un outil pour valoriser les parcours des jeunes.....	25
Mesure 9 : Mieux accompagner les jobs étudiants	26

Axe 3 : Prévenir les ruptures de parcours et engager les jeunes dans des parcours individualisés et intensifs 28

Mesure 10 : Consolider le déploiement d'AvenirPro et AvenirPro+ pour favoriser l'insertion et prévenir les sorties du lycée professionnel sans poursuite d'études ou sans emploi.....	28
Mesure 11 : Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en pilotant l'obligation de formation par les résultats	29
Mesure 12 : Accompagner les parcours étudiants et renforcer l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement supérieur.....	29
Mesure 13 : Développer et mobiliser pleinement les solutions de parcours personnalisés et intensifs (Établissement pour l'insertion dans l'emploi - EPIDE, Écoles de la 2 ^e Chance - E2C, écoles de production) pour les jeunes les plus fragiles.....	30
Mesure 14 : Renforcer le mentorat et le parrainage vers l'emploi en ciblant prioritairement les publics les plus vulnérables	30
Mesure 15 : Contribuer à la stratégie de refondation de l'ASE sur le volet insertion professionnelle.....	30

1JEUNE1SOLUTION SE DOTE D'UNE APPLICATION 1JEUNEDESSOLUTIONS 33**Les chiffres et résultats de la plateforme 33****Les partenaires de la plateforme..... 33****Les ateliers 1jeune1solution..... 35**



Claudia
PAIVA SOJULI
1jeune1solution : les ateliers
Mardi 22 avril 2026
Salle Darius-Lafayette, 95 - 1911

Les chiffres clés de l'emploi des jeunes



Taux de chômage

En 2025, **21,5 %**
des 14-25 ans sont au chômage
(+ 3,9 points depuis 2023)

NEETS

11 %

des 15-24 ans, en France, ne sont
ni en emploi, ni en études, ni en
formation
(9% dans l'Union européenne)



Diplômés du supérieur

55,4 %

des Français sont
diplômés du supérieur
(44,8 % dans l'Union européenne)



Taux d'activité des 15-24 ans

En 2025, **43,6 %**
des 15-24 ans sont actifs

Taux d'emploi des 15-24 ans

En 2025, **34,3 %**
des 15-24 ans sont en emploi
(60,2 % des 16-24 ans au Royaume-Uni)

Contexte : L'emploi des jeunes en France

Le paradoxe français : un taux de diplômés élevé, une part encore importante de jeunes sans emploi et une durée d'accès au marché du travail plus longue

Si la part de sortants précoces du système éducatif est limitée (7,7 % vs 9,1 % dans l'Union Européenne parmi les 18-24 ans), les jeunes concernés subissent **une pénalité plus importante qu'ailleurs pour accéder au marché du travail**, avec des effets de long terme (67 % des personnes de 45 ans ayant terminé leurs études à 16 ans sont en emploi contre 90 % pour celles sorties à 21 ans).

Trois ans après la sortie des études, un peu moins de la moitié des jeunes sortants ont accédé à un emploi à durée indéterminée, rapidement (2 mois en moyenne pour 30 % des jeunes) ou plus lentement (18 mois en moyenne pour 15 % des jeunes). Un jeune sur cinq connaît dans les trois ans qui suivent sa sortie d'études une trajectoire marquée plutôt par des successions d'emplois temporaires sans accéder à un emploi à durée indéterminée dans cette période. Enfin, pour un tiers des jeunes environ, les trajectoires à l'issue de la formation initiale sont marquées principalement par le chômage ou l'inactivité.

Le niveau de diplôme atteint à la sortie des études joue fortement sur la qualité des trajectoires des jeunes : les trajectoires menant à un emploi à durée indéterminée concernent 68 % des diplômés du supérieur long, mais seulement 12 % des jeunes sortis sans diplôme.

Évolution du taux d'emploi des jeunes en France

Le taux d'emploi des jeunes a fortement progressé depuis 2019, atteignant un point haut début 2024 (+ 5 points), portée surtout par le développement de l'alternance. Cette progression a été plus dynamique que la moyenne européenne. Depuis 2024, le taux d'emploi s'est toutefois légèrement replié (-1,6 point en un an).

Parallèlement, le chômage des 15-24 ans a nettement diminué entre 2019 et 2023, avant de repartir à la hausse en 2025 sous l'effet de la conjoncture et atteindre 21,5 % (soit une hausse de 3,9 points entre 2023 et 2025). À plus long terme, l'emploi des jeunes reste orienté à la hausse depuis la fin des années 1990, dans un contexte de massification scolaire et universitaire.

L'impact de la formation professionnelle sur l'entrée sur le marché du travail

La France est caractérisée par un **taux élevé de diplômés du supérieur** (55,4 % contre 44,8 % dans l'UE parmi les 25-34 ans). Près d'**un quart des jeunes en formation cumulent leur formation avec un emploi**, taux équivalent à la moyenne européenne. Par exemple, les expériences professionnelles des jeunes étudiants en France sont massivement liées à la formation (alternance, etc.) et moins fréquemment rémunérées qu'ailleurs en Europe (Allemagne notamment).

Toutefois, le fait de travailler pendant ses études a des **effets ambigus sur l'insertion professionnelle**. Cela peut permettre une insertion plus rapide sur le marché du travail mais avoir une incidence sur la réussite scolaire avec un effet potentiel sur les opportunités professionnelles.

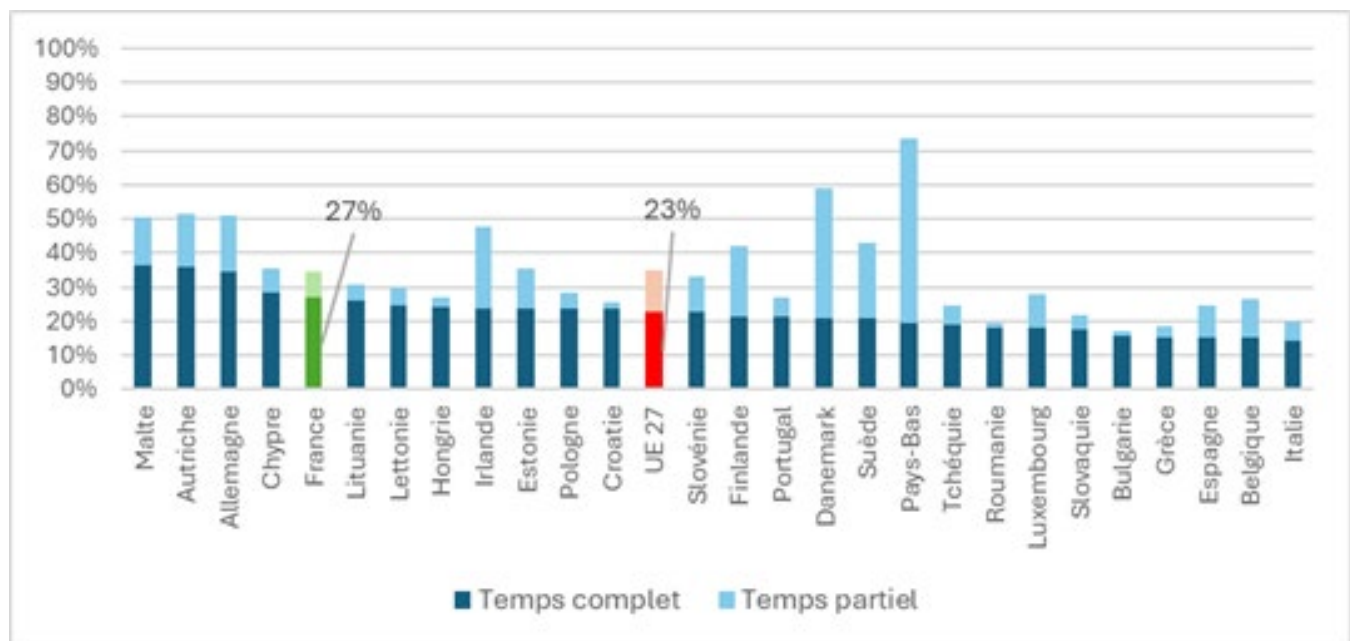
Comparaisons européennes et internationales

Le taux d'emploi des jeunes en France se situe **dans la moyenne européenne** (34,3 % en 2025). Il est globalement supérieur à celui des pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie) et de la Belgique, mais nettement inférieur à celui de l'Europe du Nord (Allemagne, Danemark, Suède), avec des écarts très importants entre pays. L'écart est plus significatif avec la moyenne de l'OCDE compte tenu des performances de pays non-membres de l'UE (pays anglo-saxons, Japon...).

Un taux d'emploi des jeunes globalement supérieur à celui des pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie) et la Belgique mais un taux inférieur à celui de l'Europe du Nord (Allemagne, Danemark, Suède)

Dans certains pays, le taux d'emploi élevé des jeunes passe plutôt par une part importante d'emploi à temps partiel, ce qui est le cas par exemple pour le Danemark ou les Pays-Bas. La France se caractérise elle, par une **part de jeunes en emploi à temps complet relativement élevée** (26,6 % des 15-24 ans à temps complet, contre 22,6 % en moyenne européenne) et une part du temps partiel plus faible. Quelques pays comme l'Allemagne ou l'Autriche arrivent à cumuler taux d'emploi élevé et taux d'emploi à temps complet élevé.

Taux d'emploi des 15-24 ans selon la quotité de travail



Source : LFS, Eurostat. Date : 2024.

L'écart entre la France et ses « meilleurs » voisins européens est essentiellement lié à un taux d'emploi des **jeunes de 15 à 19 ans** et des **jeunes peu qualifiés sensiblement inférieur** à la moyenne européenne.

Une entrée sur le marché du travail plus lente que dans les autres États membres de l'Union Européenne

Comme indiqué précédemment, les jeunes français sortants de manière précoce du système éducatif subissent une pénalité plus importante qu'ailleurs pour accéder au marché du travail, avec des effets de long terme. Le Conseil d'Analyse Économique (CAE)¹ souligne que deux ans après la fin de leurs études, les jeunes français ayant quitté le système scolaire à 18 ans enregistrent un **taux d'emploi inférieur de 15 points à celui des jeunes Allemands et de 30 points à celui des Britanniques**.

La question de la **durée d'insertion sur le marché du travail** est un autre enjeu fort, la note du CAE indiquant que « même pour les jeunes qui sortent du système éducatif plus tard avec de meilleurs diplômes, l'insertion sur le marché du travail prend 1 à 2 ans de plus que chez nos voisins européens ».

Les enjeux pour une insertion plus rapide et réussie des jeunes sur le marché du travail

Malgré un taux élevé de diplômés du supérieur et un nombre relativement faible de sortants précoces du système éducatif, la France se caractérise ainsi par un temps d'insertion moyen plus long et un nombre important de NEETS (ni en emploi, ni en études, ni en formation).

Les travaux issus d'évaluations récentes, étayés par la consultation conduite en amont du présent plan d'action permettent d'identifier les enjeux auxquels le présent plan doit répondre pour lever le « paradoxe français ».

Une information fiabilisée et facile d'accès pour les jeunes et leur famille

Les sources d'information sur les études, les formations, leur qualité et leurs débouchés et sur les métiers sont multiples, dispersées et parfois difficiles à décrypter. Cela peut être source de confusion voire de déception pour les jeunes et leurs familles, dans un contexte marqué par des évolutions rapides des besoins en compétences et des parcours professionnels de moins en moins linéaires. Un enjeu fort réside dans la mise à disposition d'une information fiable et centralisée, tout en offrant un accompagnement adapté aux jeunes dans leurs démarches d'information et dans l'élaboration de leurs projets d'orientation.

Des formations courtes et professionnalisantes pour répondre au marché du travail à développer et à rendre plus visibles

Des formations courtes et professionnalisantes doivent pouvoir être proposées aux jeunes diplômés qui souhaitent se spécialiser ou qui ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Elles peuvent aussi constituer une réponse à des situations de décrochage et de réorientation. Les passerelles entre les formations, qu'elles relèvent de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle ou du monde du travail doivent être facilitées et lisibles afin de valoriser des parcours de formation qui améliorent l'insertion des jeunes.

¹ Focus n°110 : Objectif « plein emploi » : pourquoi et comment ? CAE, mars 2025

L'apprentissage reste une voie privilégiée, largement plébiscitée par l'ensemble des jeunes pour son efficacité en termes d'insertion professionnelle.

Des coordinations entre acteurs à renforcer au profit d'un parcours global pour la jeunesse

Des réponses davantage coordonnées ou conjointes entre les acteurs responsables de l'information et de l'orientation, de l'emploi, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, construites dans le cadre d'instances de coopération territoriales telles que celles déployées dans le cadre du réseau pour l'emploi, ou d'instances opérationnelles, doivent permettre de mieux prévenir et accompagner les situations de décrochage à toutes les étapes du parcours des jeunes, notamment dans certains territoires particulièrement exposés ou face à des situations individuelles complexes (jeunes en situation de handicap, jeunes de l'aide sociale à l'enfance, jeunes relevant de l'obligation de formation, etc.).

De la même façon pour la réussite étudiante, une plus grande coopération entre acteurs doit permettre de mieux informer et orienter les étudiants et de les accompagner dans leur accès au marché du travail et les conditions pour y parvenir.

Une mobilisation nécessaire des entreprises et de tiers de confiance

L'implication des entreprises constitue un enjeu majeur que ce soit pour accueillir des élèves lors de stages d'observation, permettre la découverte de métiers dès le collège ou avoir une expérience professionnelle.

Les pairs mobilisés en particulier via le mentorat, le parrainage, les témoignages, la mise en réseau ou le tutorat sont des tiers de confiance qui contribuent à soutenir les jeunes dans leur parcours en favorisant l'autonomie, la confiance en soi et la projection dans une carrière professionnelle.

L'engagement, qu'il prenne la forme d'un service civique ou d'un engagement associatif, est également reconnu comme un vecteur d'autonomie, de confiance en soi et de développement personnel. La promotion et la multiplication de ces modes de soutien et d'accompagnement des jeunes restent un enjeu fort.



Emploi futur : un plan d'action pour l'emploi des jeunes

Avant-propos : un plan construit avec les membres du comité national pour l'emploi, avec des jeunes et en coopération interministérielle

Le plan Emploi futur est le fruit d'un dialogue et d'une co-construction avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de la jeunesse, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Son élaboration a été précédée d'une consultation des partenaires sociaux et des membres du réseau pour l'emploi afin de dégager une dynamique collective en faveur de l'emploi des jeunes. Plusieurs jeunes ayant bénéficié de certains dispositifs d'insertion dans l'emploi ont également été consultés.

La stratégie pour l'emploi des jeunes s'inscrit dans un cadre interministériel et partenarial pour plus d'efficacité. Le ministère du Travail et des Solidarités en tête, quatre ministères, au total sont ainsi mobilisés :

- Le ministère du Travail et des Solidarités ;
- Le ministère de l'Éducation nationale ;
- Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Les directions de chacun de ces ministères et leurs services territoriaux se coordonnent pour mettre en œuvre ce plan. Des indicateurs permettant d'en mesurer les résultats sont en cours de définition.



Une ambition en trois axes stratégiques

Le plan Emploi futur a comme ambition principale d'augmenter le **taux d'emploi des 16-25 ans**.

Ce plan pourra être amené à évoluer. Il est une réponse structurée et ambitieuse au défi d'accès au marché du travail de chaque jeune.

Il a pour objectif de permettre à chaque jeune d'être mieux informé, d'exprimer son potentiel professionnel, de poursuivre un parcours de formation ou d'accès à l'emploi compte tenu de ses aspirations et de son potentiel. Il doit également permettre une amélioration des conditions de travail des jeunes et de leur trajectoire professionnelle ainsi qu'une meilleure réponse aux besoins de compétences du marché du travail, à court et moyen termes.

Trois axes stratégiques fixent le cap pour répondre aux principaux constats et enjeux issus du diagnostic.

LES 3 AXES DU PLAN EMPLOI FUTUR

AXE 1

Accompagner l'orientation des jeunes, les former, les sensibiliser aux métiers qui recrutent

AXE 2

Rapprocher les jeunes de l'entreprise, tout en renforçant la sécurité au travail

AXE 3

Prévenir les ruptures de parcours et engager les jeunes dans des parcours d'accompagnement individualisés et intensifs

Ces axes contiennent 15 mesures qui ont vocation à être mises en œuvre au niveau national et déclinées au niveau territorial en cohérence avec les caractéristiques des jeunes et les enjeux de chaque territoire.

Axe 1 : Accompagner l'orientation des jeunes, les former, les sensibiliser aux métiers qui recrutent

Notre ambition est de contribuer à sécuriser les parcours en rendant l'information sur les formations, leurs débouchés, les métiers plus lisible, accessible aux jeunes et à leur famille, et exploitable. Il s'agit de trouver une réponse aux aspirations de jeunes tout en guidant les choix d'orientation à la lumière des besoins en compétences du marché du travail.

Cette ambition repose sur quatre leviers :

- La diffusion de données plus complètes sur les formations et leurs débouchés professionnels et l'appropriation de ces données par les jeunes, leur famille et les professionnels ;
- L'anticipation des besoins du marché du travail et l'adaptation de l'offre de formation ;
- La communication sur les métiers qui recrutent à court et moyen termes par filière et territoire ;
- Des outils numériques pour accéder à l'information et aux services associés rapidement.

Mesure 1 : Création d'InserScore : mieux informer sur le marché du travail pour mieux orienter

Inserjeunes et InserSup sont des bases de données qui recensent les débouchés des formations et la réussite des parcours des jeunes issus de l'enseignement secondaire professionnel et de l'enseignement supérieur. Les données sont encore incomplètes et inégalement mobilisées par les interfaces utilisées par les jeunes et les familles.

Suite à ce constat, les actions suivantes sont prévues :

- Enrichir les données d'Inserjeunes et d'InserSup pour couvrir l'ensemble des formations professionnelles initiales, en disposer à l'échelle de l'établissement ;
- Déployer ces données sur les plateformes numériques de l'État et notamment 1jeune1solution, la future application 1jeuneDesSolutions (cf. Mesure 5) et la plateforme Avenir ;
- Faciliter leur appropriation par les jeunes, les familles et les acteurs de l'orientation, en complément des nombreuses actions de découverte des métiers dès le collège, de valorisation de parcours de formation et de réussite accessible à toutes et tous, notamment dans les filières scientifiques et technologiques.

Fiche Formation

Se connecter pour ajouter la formation aux favoris

Université de Toulon (La Garde - 83)

Licence - Mathématiques - Parcours Licence de Mathématiques

ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION

FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES

90 PLACES EN 2026

693 VŒUX CONFIRMÉS EN 2026



DIPLOME NATIONAL DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ETAT

Partager la page



Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures par l'établissement



Consulter les modalités de candidature



Visualiser les chiffres d'accès à la formation



Poursuivre ses études et connaître les débouchés



Contactez et échangez avec l'établissement

La réussite des étudiants

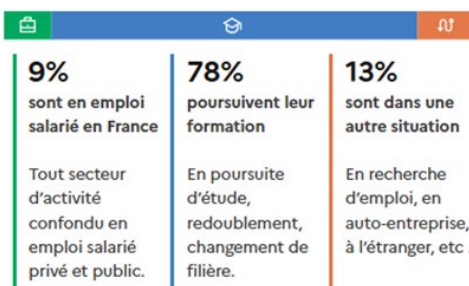
- Taux de passage en 2ème année ⓘ
Taux : 52.4% tous bacs confondus
- Taux de réussite en 3 ou 4 ans ⓘ
35% tous bacs confondus

Sources des données

L'insertion professionnelle des étudiants

Devenir des élèves en sortie de cette Licence :
Mathématiques

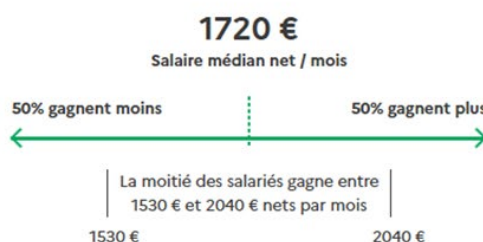
Pour l'établissement Université de Toulon



Ces données sont issues des dispositifs [Inserjeunes](#) et [InserSup](#), promotions 2023 et 2024. [En savoir plus sur les données](#)

Salaire indicatif un an après la sortie des études

Sur toute la France



Ces données sont issues des dispositifs [Inserjeunes](#) et [InserSup](#), promotion 2022. [En savoir plus sur les données](#)

Mesure 2 : Lancer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des secteurs stratégiques, anticiper les besoins en compétences et en recrutement pour adapter l'offre de formation

Objectif : répondre au défi des grandes transitions, à l'accroissement de la concurrence internationale et aux besoins en recrutement de secteurs en tension en mobilisant les leviers capables de mieux objectiver et anticiper les besoins en compétences de l'économie française.

Parmi les besoins immédiats : compétences IA (Intelligence Artificielle), compétences en lien avec la transition écologique, métiers de l'industrie, métiers du soin et du médico-social, etc.

Actions :

- Accélérer les travaux avec les branches professionnelles et les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications.
- Poursuivre la transformation de la carte des formations des lycées professionnels.
- Engager une plus grande coopération inter-administrations et avec les universités afin de mieux partager les données et études disponibles, de développer des analyses par filière et de mieux coordonner les réponses de politique publique.

Mesure 3 : Faire connaître les métiers qui recrutent

Plusieurs secteurs affichent des besoins forts en recrutement d'ici 2030 : l'industrie de défense estime à 60 000 les créations d'emplois, l'armée prévoit l'embauche de 26 000 jeunes par an, le secteur du nucléaire et de l'énergie prévoit 120 000 créations d'emploi et la transition énergétique près de 400 000 et la Police nationale affiche 10 000 recrutements en emplois contractuels de policier adjoint chaque année. Mais également les métiers de l'animation où 1 salarié sur 5 a moins de 25 ans et les métiers de la filière sport avec + 40 % d'emploi salarié en 10 ans.

Certains secteurs souffrent d'un manque d'attractivité chronique qui conduit à un manque de professionnels. C'est notamment le cas des métiers du médicosocial. Un plan interministériel d'attractivité des métiers du secteur porte une vingtaine de mesures dont certaines ciblent spécifiquement les jeunes.

Objectif : faire connaître et mieux communiquer sur les secteurs qui recrutent.

Actions :

- Développer les partenariats avec les branches professionnelles concernées.
- Établir des plans d'action territoriaux en faveur de ces filières dans le cadre des comités territoriaux pour l'emploi.
- Mettre en valeur les actions précédentes sur la plateforme 1jeune1solution et la future application pour les jeunes (cf. mesure 5 ci-après).

Mesure 4 : Favoriser les formations courtes et professionnalisantes pour accélérer l'accès au marché du travail

Objectif : proposer aux jeunes rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, particulièrement aux étudiants ayant interrompu leurs études, aux jeunes diplômés, aux apprentis dont les contrats sont rompus, de suivre une formation courte et professionnalisante. Ces formations affichent des résultats d'insertion probants.

Actions :

- Promouvoir les certificats de spécialisation et les formations complémentaires d'initiative locale de l'Éducation nationale prioritairement pour les jeunes en lycées professionnels, ainsi que les diplômes de spécialisation professionnelle proposés par les universités.
- Cibler les jeunes accompagnés par le réseau pour l'emploi comme un des publics prioritaires de la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI).
- Compléter l'offre de formation si nécessaire.

Ces formations doivent pouvoir être proposées aux élèves, dans le cadre des parcours d'accompagnement des jeunes sous statut scolaire (AvenirPro+), ainsi qu'aux jeunes qui sont suivis par les missions locales et notamment ceux qui relèvent de l'obligation de formation.

Mesure 5 : 1JeuneDesSolutions, créer une application pour rendre l'information et les services destinés aux jeunes rapidement accessibles et adaptés à leurs besoins

Les jeunes auront désormais une application dans laquelle tous les services, les informations, les parcours seront intégrés. Cette application interviendra en complément de la plateforme aujourd'hui intitulée 1jeune1solution qui permet chaque année de rendre un service à plus d'un quart de la génération des 15-30 ans sur une année.

Objectif : Proposer une solution numérique capable de répondre aux attentes des jeunes en matière d'information et d'accompagnement, tout en simplifiant leur accès aux services publics. Cette application s'inscrira en complément avec la plateforme 1jeune1solution.

Actions :

- Finaliser l'investigation sur les besoins numériques qui associe étroitement les jeunes pour identifier les usages actuels, leurs limites et les besoins.
- Concevoir dans une logique participative une nouvelle application pour les jeunes pour rendre l'information et les services qui leur sont destinés plus rapidement accessibles et adaptés à leurs besoins.
- Mettre en service progressivement cette application qui intégrera les services numériques de l'État à destination de la jeunesse, à compter de la rentrée 2026.



avec Sup de V
E plurilingue
L1
L2
L3

avec Sup de V
E plurilingue
L1
L2
L3

avec Sup de V
E plurilingue
L1
L2
L3

avec Sup de V
E plurilingue
L1
L2
L3

avec Sup de V
E plurilingue
L1
L2
L3

Axe 2 : Rapprocher les jeunes de l'entreprise, tout en renforçant la sécurité au travail

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi doit s'appuyer sur des expériences concrètes en entreprises accessibles à tous, quel que soit leurs parcours. La voie professionnelle favorise cette alternance école-entreprise dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnelle.

Les acteurs de l'emploi sont encouragés à organiser ces parcours autour d'immersions variées (stages, période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), intérim, contrats courts), complétées par des visites, du mentorat ou du parrainage. Ces expériences favorisent la remobilisation, la clarification du projet professionnel et la confiance en soi, tout en facilitant l'accès à l'emploi grâce au contact direct avec les employeurs. La formation en apprentissage est également une modalité susceptible d'améliorer l'employabilité.

Cette ambition repose sur quatre leviers :

- Protéger la santé et la sécurité des jeunes au travail.
- Structurer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi autour d'expériences en entreprise et les valoriser tout au long des parcours professionnels.
- Renforcer le lien à l'entreprise pour les étudiants en cours de cursus
- Favoriser un meilleur accompagnement des jeunes cumulant emploi et études.

Mesure 6 : Protéger la santé et la sécurité des jeunes au travail

La sécurité au travail est un prérequis. Les jeunes travailleurs sont particulièrement exposés aux risques professionnels, notamment en raison de leur manque d'expérience et d'une formation parfois insuffisamment orientée vers les enjeux concrets de santé et de sécurité au travail.

Objectif : faire de la santé et de la sécurité au travail un socle structurant de la formation et de l'accompagnement des jeunes, dès le début de leur parcours et développer la culture de prévention en santé et sécurité au travail auprès des jeunes et des acteurs de l'entreprise et sensibiliser les employeurs sur leurs obligations

Actions :

- Renforcer la prévention des risques professionnels dès la formation initiale en intégrant systématiquement des contenus de santé et sécurité au travail.
- Intégrer systématiquement des compétences concernant la santé et sécurité au travail dans les référentiels des diplômes de l'enseignement professionnel, en lien avec l'enseignement obligatoire de « Prévention santé environnement », ainsi que dans les référentiels des diplômes agricoles et des titres professionnels. Est visée également l'introduction d'un volet dédié à la santé et à la sécurité au travail au sein des contrats d'apprentissage des jeunes en Centres de formation des apprentis (CFA).
- Développer une culture de prévention plus large auprès des tuteurs, des maîtres d'apprentissage, des acteurs de l'entreprise et des jeunes, via des actions de sensibilisation ciblées et la mobilisation des CFA, lycées et établissements.

- Sensibiliser les employeurs sur les obligations prévues par le Code du travail, d'évaluation des risques et de mise en place des mesures de prévention adaptées préalables à l'affectation de jeunes à des travaux dangereux nécessitant une attention particulière et, plus généralement, sur l'intérêt d'une telle démarche d'évaluation des risques lors de l'accueil de primo-accédants, quel que soit leur âge ou leur relation contractuelle.

Mesure 7 : Rendre systématique l'expérience en entreprise dans les dispositifs jeunes (CEJ, PACEA, AIJ,...) et co-construire avec les branches des parcours adaptés aux besoins des territoires et des filières

Malgré l'existence de dispositifs d'accompagnement des jeunes (contrat d'engagement jeune (CEJ), parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), accompagnement Intensif Jeune (AIJ), etc.), la mobilisation de l'expérience de l'entreprise est encore insuffisamment systématisée et intégrée dans les parcours.

Cela limite la compréhension réelle des métiers par les jeunes, leur montée en compétences, l'identification de certains freins, l'élaboration de leur projet professionnel. Par ailleurs, les parcours sont parfois construits de manière trop générique, sans prise en compte des besoins spécifiques des entreprises et des territoires, ce qui peut créer un décalage entre l'accompagnement proposé et les attentes du marché du travail.

Objectif : faire évoluer les parcours d'accompagnement des jeunes en les adossant systématiquement à des expériences en entreprise.

Actions :

- Généraliser l'immersion en entreprise dans tous les dispositifs d'accompagnement (CEJ, PACEA, AIJ), via des périodes de mise en situation en milieu professionnelle, des contrats courts.
- Activer dès le début du parcours les liens avec l'entreprise : visites, mentorat, parrainage individuel ou collectif.
- Multiplier les partenariats structurés entre acteurs publics et économiques, en s'appuyant sur les expérimentations existantes pour construire des parcours adaptés aux besoins des filières et des bassins d'emploi (ex : parcours industrie porté par l'union nationale des missions locales (UNML) et l'union des industries des métiers de la métallurgie (UIMM)).
- Passer à l'échelle des initiatives territoriales réussies, grâce à la généralisation des conventions et des coopérations entre acteurs.

Mesure 8 : Le « Passeport de compétences », un outil pour valoriser les parcours des jeunes

Aujourd'hui, chaque jeune développe des compétences au fil de toutes ses expériences : à l'école, en formation, en emploi mais également dans le cadre d'engagements associatifs ou sportifs. Ces compétences restent encore trop souvent éparses, peu visibles et insuffisamment reconnues.

Dans un contexte où le monde du travail évolue rapidement et où les parcours sont de moins en moins linéaires, il est essentiel de donner à chacun les moyens de valoriser ses expériences, de se projeter et de construire sereinement son avenir professionnel. Le Passeport de compétences répond à cet enjeu à travers un outil simple et sécurisé, conçu pour accompagner chaque jeune de plus de 16 ans (15 ans pour les apprentis) dès son entrée dans la vie active. Il permet de centraliser, valoriser et partager facilement ses compétences tout au long de sa vie.

L'objectif est d'offrir aux jeunes, grâce au Passeport de compétences, la possibilité de :

- Faciliter leur insertion professionnelle, en générant des CV automatiquement préremplis et garantis pour les employeurs.
- Rendre visibles toutes leurs compétences, y compris celles issues des engagements personnels.
- Simplifier leurs démarches administratives, en générant en un seul et même espace des attestations de réussite de leurs diplômes.
- Mieux s'orienter, en identifiant leurs acquis et les compétences à développer pour construire un projet professionnel durable.

Actions :

- Enrichir le Passeport de compétences de nouveaux services pour devenir un véritable outil d'accompagnement, au service de l'autonomie et de l'évolution professionnelle des jeunes.
- Promouvoir l'outil.

Mesure 9 : Mieux accompagner les jobs étudiants

En France, hors apprentissage, les jobs étudiants sont moins mobilisés que dans d'autres pays : en 2024, seuls 8 % des 18-24 ans y avaient recours, contre 17 % en moyenne dans l'OCDE, 19 % en Allemagne et 51 % aux Pays-Bas.

Des initiatives se multiplient au sein des établissements d'enseignement supérieur en vue d'adapter les emplois du temps des étudiants salariés, d'identifier les étudiants qui travaillent, les accompagner et favoriser ainsi leur réussite académique.

Objectif : mobiliser des solutions de nature opérationnelle pour permettre aux étudiants de travailler tout en menant à bien leurs études et sensibiliser les employeurs aux contraintes du salariat étudiant.

Actions :

- Éditer un guide à destination des étudiants explicitant les droits et devoirs liés aux jobs étudiants.
- Engager les universités pour identifier les étudiants concernés, les informer, les accompagner pour permettre leur réussite académique.
- Reconnaître les entreprises engagées pour proposer des jobs étudiants de qualité.



Axe 3 : Prévenir les ruptures de parcours et engager les jeunes dans des parcours individualisés et intensifs

La sécurisation des parcours et la prévention du décrochage scolaire doivent constituer une priorité collective, fondée sur une meilleure coordination entre les acteurs et une intervention dès les premiers signes de rupture. L'objectif est de garantir à chaque jeune une solution durable. Même dans le supérieur, les parcours restent fragiles et l'insertion durable sur le marché du travail peut être longue. Les transitions nécessitent d'être mieux accompagnées.

Des réponses existent pour accompagner les jeunes. Leur efficacité peut être encore renforcée par une meilleure coopération des acteurs, en particulier au service des jeunes les plus fragiles, et dans des territoires spécifiques tels que les quartiers politique de la ville ou les territoires ultra-marins.

Cette ambition repose sur 3 leviers :

- Sécuriser les parcours de formation et améliorer l'insertion des jeunes.
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en rendant effective l'obligation de formation des 16-18 ans et en consolidant le déploiement d'AvenirPro dans les lycées professionnels.
- Pour les jeunes les plus fragiles et en particulier les jeunes de l'aide sociale à l'enfance, promouvoir les solutions d'accompagnement intensives, le mentorat et le parrainage, l'engagement citoyen.

Mesure 10 : Consolider le déploiement d'AvenirPro et AvenirPro+ pour favoriser l'insertion et prévenir les sorties du lycée professionnel sans poursuite d'études ou sans emploi

Après quatre années d'expérimentation soulignant une augmentation du taux d'emploi des jeunes de plus de 25 %, le dispositif Avenir Pro, porté conjointement par le ministère du Travail et des Solidarités et le ministère de l'Education nationale, a été généralisé à la rentrée scolaire 2025-2026.

Avenir pro prévoit des ateliers animés par des conseillers de France Travail et des missions locales au sein de l'ensemble des 2 200 lycées professionnels publics et privés sous contrat, en coordination avec les équipes éducatives pour informer sur la poursuite d'études et les opportunités offertes par le marché du travail.

AvenirPro+ propose un accompagnement de quatre mois aux jeunes venant d'achever leur cycle de formation au lycée professionnel (qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme) sans solution à la rentrée scolaire suivante, tout en gardant leur statut scolaire et les droits afférents à ce statut.

Objectif : consolider le déploiement du dispositif dans l'ensemble des lycées professionnels et évaluer le dispositif.

Actions :

- Promouvoir le dispositif auprès des jeunes.
- Définir un processus d'évaluation.
- Renforcer le déploiement d'AvenirPro+.

Mesure 11 : Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire en pilotant l'obligation de formation par les résultats

L'obligation de formation des 16-18 ans introduite par la loi du 26 juillet 2019 a constitué une avancée significative de la sécurisation des parcours des élèves. Elle consiste à repérer les élèves décrocheurs et à les accompagner pour qu'ils puissent poursuivre leur scolarité, bénéficier d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle, devenir apprenti, être stagiaire de la formation professionnelle ou effectuer un service civique.

Objectif : mieux piloter l'obligation de formation des 16-18 ans en interministériel, dans une logique de résultats.

Actions, en coopération avec les collectivités et les missions locales :

- Piloter le dispositif à partir de 3 indicateurs clés d'entrée, de présence dans le dispositif et de résultats : nombre de jeunes identifiés par l'Éducation nationale comme relevant de l'obligation de formation, nombre de jeunes accompagnés par un centre d'information et d'orientation ou une mission locale, et nombre de jeunes ayant accédé à une formation ou un emploi.
- Outiller les acteurs sur la prévention et les possibilités d'accompagnement des jeunes.
- Veiller à l'avancée du chantier relatif au système d'information, déterminant pour le suivi et l'accompagnement des jeunes au fil de l'eau entre l'Éducation nationale et les missions locales.

La mesure intègre la démarche de prévention coordonnée du décrochage scolaire, intitulée « Tous droits ouverts » (TDO) mise en place à compter de la rentrée scolaire 2023 pour soutenir l'action des équipes éducatives et pédagogiques auprès des élèves les plus fragiles, en priorité ceux issus de lycée professionnel. TDO s'inscrit dans une vision globale, cohérente et intégrative des étapes déjà franchies et des droits mis en place (obligation de formation pour les 16 à 18 ans, droit au maintien, droit au retour, validation des acquis, etc.). Cette démarche vise à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes susceptibles de proposer une solution de poursuite de parcours.

Mesure 12 : Accompagner les parcours étudiants et renforcer l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement supérieur

Chaque année, plus de 80 000 jeunes sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme, témoignant de ruptures de parcours encore insuffisamment anticipées et accompagnées. Malgré l'existence d'acteurs mobilisés (France Travail, missions locales, l'Association pour l'emploi des cadres - APEC, universités), leur coordination reste perfectible, ce qui limite la capacité à détecter précocement les difficultés et à proposer des solutions adaptées aux étudiants les plus vulnérables ou en réorientation.

Objectif : Renforcer la coopération entre le réseau pour l'emploi et les universités afin de prévenir les sorties sans diplôme et mieux accompagner les jeunes en réorientation ou en fin d'études, en particulier les plus vulnérables.

Action à conduire en coopération étroite avec le ministère du Travail et des Solidarités, le ministère de l'Enseignement supérieur, les universités, l'APEC, France travail et l'Union nationale des missions locales :

- Créer « AvenirPro Sup », une offre de service à destination des étudiants.

Mesure 13 : Développer et mobiliser pleinement les solutions de parcours personnalisés et intensifs (Établissement pour l'insertion dans l'emploi - EPIDE, Écoles de la 2^e Chance - E2C, écoles de production) pour les jeunes les plus fragiles

Les solutions de parcours intensifs (EPIDE, Écoles de la 2^e Chance, écoles de production) adaptées notamment aux jeunes décrocheurs existent, mais leur capacité d'accueil et leur maillage territorial demeurent insuffisants au regard des besoins.

Objectif : Développer et mobiliser pleinement les parcours intensifs pour les jeunes avec un ciblage renforcé des publics issus des quartiers prioritaires.

Actions :

- Créer un 21^e centre EPIDE à Neuilly-sur-Marne et des centres « cœur de quartier », tels que celui de Maubeuge, dans le cadre du contrat d'objectif et de performance 2025-2027.
- Poursuivre la montée en charge des Écoles de la 2^e Chance en élargissant leurs capacités et en renforçant leur implantation territoriale.

Mesure 14 : Renforcer le mentorat et le parrainage vers l'emploi en ciblant prioritairement les publics les plus vulnérables

Déployé dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 mentor » lancé en mars 2021 par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, le mentorat a connu une forte montée en charge avec plus de 700 000 jeunes accompagnés par plus de 70 associations. Son évaluation par l'INJEP 2024 confirme son impact positif dans les transitions entre études et marché du travail (90 % des jeunes mentorés recommanderaient le mentorat à leurs proches).

De la même façon, le parrainage vers et dans l'emploi s'adresse notamment aux jeunes et apporte un soutien individualisé par un bénévole en activité ou retraité. Chaque année, 30 000 nouvelles personnes sont parrainées.

Objectif : Renforcer et cibler prioritairement le mentorat et le parrainage vers les publics les plus vulnérables afin de sécuriser les parcours d'insertion : jeunes de l'ASE, jeunes des QPV ou des ZFR, primo-arrivants ou jeunes en situation de handicap, afin de faciliter leur accès et leur maintien dans l'emploi.

Mesure 15 : Contribuer à la stratégie de refondation de l'ASE sur le volet insertion professionnelle

Les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale, avec des parcours souvent fragilisés par un manque de continuité, de repérage et d'accompagnement coordonné.

Objectif : Contribuer à la refondation de l'ASE sur le volet insertion professionnelle en structurant un accompagnement renforcé et coordonné.

Actions :

- Repérer efficacement et suivre les jeunes de l'ASE dans les dispositifs existants.
- Garantir un accès effectif à un accompagnement en CEJ ou PACEA pour les mineurs non accompagnés.

- Renforcer les partenariats avec des dispositifs à forte valeur ajoutée comme l'EPIDE ou les Écoles de la 2^e chance (E2C).
- Lever les freins à l'emploi (logement, santé, mobilité, garde d'enfants) et mieux repérer les jeunes invisibles, notamment via les dispositifs O2R et les acteurs de l'hébergement et du logement, afin de garantir des parcours d'insertion sécurisés dans la durée.



1jeune1solution se dote d'une application 1jeuneDesSolutions

Les chiffres et résultats de la plateforme

Avec près de 5 millions de visiteurs uniques sur les 15/30 ans, soit un taux de pénétration de 25 %, la plateforme 1jeune1solution s'impose comme la plateforme de l'État de référence pour la jeunesse. Depuis deux ans, la plateforme propose sans cesse des nouveautés comme l'intégration d'un service spécifique de contacts directs avec des professionnels pour s'inspirer, se renseigner ou encore réseauter.

Ces bons résultats feront de la plateforme 1jeune1solution l'outil naturel d'informations des jeunes sur les nouvelles opportunités offertes par le plan emploi futur. Cette plateforme numérique s'enrichit d'une solution applicative : 1jeuneDesSolutions. Ainsi, les deux outils seront disponibles progressivement à la prochaine rentrée.

Les partenaires de la plateforme

1jeune1solution, agrège les offres d'alternance en provenance de plus de 40 partenaires publics et privés. Les plateformes qui alimentent aujourd'hui 1jeune1solution en offres d'emploi sont France Travail, Hellowork, Meteojob, Le Bon Coin, Jobteaser, APEC, RH Alternance, ainsi que des acteurs comme Jobs That Make Sense, Le Figaro Étudiant, Talentplug ou encore PASS pour les offres du secteur public.

Côté grandes entreprises, des partenaires directs comme Amazon, L'Oréal, Engie, Décathlon, La Poste ou Groupe ADP transmettent leurs offres.

Pour François Leverger, Directeur Général Hellowork group :

« Aider chacun à trouver sa voie professionnelle — en particulier au moment décisif de l'entrée dans la vie active — constitue une priorité majeure pour Hellowork. Grâce au partenariat établi avec le ministère du Travail et des Solidarités, les offres d'alternance publiées par les recruteurs bénéficient désormais d'une visibilité renforcée partout en France. Cette collaboration illustre parfaitement la manière dont secteur public et secteur privé peuvent unir leurs forces simplement et efficacement, au service de tous, et plus particulièrement des jeunes. »

C'est ainsi le sens de la nouvelle offre numérique du ministère du Travail et des Solidarités, proposer un seul portail, une offre plus riche et des outils adaptés aux demandes formulées par les consultations de jeunes.



Les ateliers 1jeune1solution

L'idée de la nouvelle version de la plateforme et de son application était de la faire imaginer par et pour les jeunes qui en bénéficieront ou qui en parleront. Ainsi, des panels de jeunes ont été réunis sur quatre dates et donc quatre territoires.

Le panel était constitué de jeunes issus des accompagnements du contrat d'engagement jeune de France Travail et des Missions Locales, d'apprentis, d'élèves des EPIDE et des Écoles de la deuxième chance, de lycéens professionnels, de mentorés, de jeunes en service militaire adapté ou encore de stagiaires de Simphon en parcours de redynamisation.

Au total, près de 400 jeunes et 50 accompagnateurs (professionnels de l'accompagnement, enseignants ou formateurs) ont participé à une grande consultation pour imaginer et tracer les contours de la nouvelle plateforme 1jeunedessolutions et son application.

Pour tenir compte du plus grand nombre des réalités territoriales, quatre régions ont été sollicitées : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte-D'azur, La Réunion et les Hauts-de-France et ces opérations ont été coordonnées par les DREETS de chacune de ces régions.

Voici quelques-unes des idées qui permettent de tracer les contours du futur service digital de la jeunesse :

1 – Élargir le champ d'intervention de la plateforme actuelle à tous les sujets liés à la jeunesse

- Trouver tous les services numériques de l'État en faveur de la jeunesse en un lieu.
- Proposer des cours d'e-learning pour s'acculturer à l'entrée dans la vie pratique (ex : remplir sa première déclaration fiscale, gérer son budget...).

2 – Renforcer la qualité des offres d'emploi pour les jeunes

- Développer le recours à l'IA pour permettre plus de filtres et des offres réellement en lien avec le profil de chacun.
- Proposer des offres d'emploi vérifiées et diffusées en push-mail ciblés, chaque jour.
- Développer des partenariats avec encore plus de jobboards pour proposer encore plus d'offres.

3 – Un service proactif pour jeunes et recruteurs

- Agréger des entreprises prenant l'engagement de répondre aux jeunes et de leur permettre de progresser.
- Proposer un service de promotion de profils de jeunes le souhaitant.

4 – Un design et des réseaux conçus par les jeunes

- Développer une chaîne de l'emploi des jeunes à la une.
- Revoir le design pour intégrer les codes actuels de la jeunesse et créer une arborescence intuitive.

5 – De l'IA à bon escient

- Avoir un conseiller virtuel 24H/24 pour répondre à toutes ses questions sur l'emploi mais plus largement sur la jeunesse (santé, logement, mobilité, préparer un entretien d'embauche, préparer un pitch pour se présenter...).

- Proposer un tableau de bord, géré par IA, pour postuler, rédiger des lettres de motivation et suivre ses candidatures, compatibles avec les ATS (outil RH pour filtrer les candidatures).

Ces événements ont également permis à ces jeunes de bénéficier d'un premier niveau de formation à l'IA, notamment autour de la tokenisation et de la vectorisation, pour leur permettre de mieux comprendre le bon usage de cette technologie en plein essor.



Contact presse

Cabinet de Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités
Tél : 01 87 05 97 35
Mél : sec.presse.ts@travail.gouv.fr